



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48  
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat  
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Secrétariat du Grand Conseil  
du canton de Fribourg  
Rue de la Poste 1  
1701 Fribourg

*Fribourg, le 23 janvier 2018*

## **Résolution 2017-GC-185 « Non au sacrifice de notre agriculture »**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil,

Le 14 décembre dernier, le Grand Conseil a accepté à une très large majorité la résolution des députés Fritz Glauser et Pierre-André Grandgirard « Non au sacrifice de notre agriculture ». Cette résolution, adressée à la fois aux Chambres fédérales et au Conseil d'Etat, les appelait à s'opposer fermement à la stratégie du Conseil fédéral relative à la politique agricole. Les auteurs de la résolution estimaient que la protection douanière était un instrument essentiel et indispensable pour permettre à l'agriculture suisse et fribourgeoise de remplir ses prestations. Sa suppression serait alors un affaiblissement fatal pour le secteur agroalimentaire et entraînerait une précarisation encore plus marquée du secteur, sans avantage pour le consommateur.

Le Conseil d'Etat a déjà eu à plusieurs reprises l'occasion de rappeler l'importance de l'agriculture fribourgeoise dans le paysage économique du canton, notamment dans sa réponse au postulat 2016-GC-131 « Apport de l'agriculture fribourgeoise pour l'économie, le tourisme et l'environnement » des députés Sylvie Bonvin-Sansonnens et Michel Losey ou à d'autres instruments parlementaires qui témoignent de la préoccupation légitime du Parlement pour ce secteur. Le Conseil d'Etat relevait également l'importance de l'artisanat et de l'agroalimentaire dans le tissu économique fribourgeois. Avec une proportion d'actif de 8 % dans le secteur primaire et une surface agricole utile importante d'environ 76'000 hectares, le canton de Fribourg possède une forte composante agricole. La valeur de la production de l'agriculture cantonale est évaluée à 727,5 millions de francs en 2016, ce qui représente 7,1 % de la valeur nationale.

Plusieurs mesures d'importance ont été prises par le Conseil d'Etat ces dernières années pour soutenir ce secteur important. Outre les contributions environnementales et les aides structurelles, on peut citer les importants investissements prévus pour assurer le développement de l'Institut agricole de Grangeneuve, ou le soutien à l'innovation dans le secteur de l'agroalimentaire (participation au cluster « Food & Nutrition et le lancement de l'Agri & Co Challenge, un appel à projets international dans les secteurs de l'alimentaire, de l'agriculture et de la biomasse). Le Conseil d'Etat relève en outre les études réalisées sur mandat de la DIAF pour analyser de manière approfondie les filières agricoles en vue de rechercher des stratégies pour améliorer les prix payés aux producteurs.

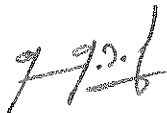
Par la voix de la Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts, qui siège au sein du comité directeur de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture, le canton de Fribourg a régulièrement interpellé les autorités fédérales sur les besoins et les difficultés du secteur agricole, ainsi que sur les grandes opportunités que ce dernier présentait à condition d'être soutenu, notamment dans le cadre des discussions internationales. Le Conseil d'Etat s'est en outre clairement opposé aux coupes proposées par le Conseil fédéral dans les moyens financiers destinés à l'agriculture. A l'occasion de la consultation sur le sujet en 2016, le Gouvernement notait notamment : « *Il faut souligner que la situation sur les marchés agricoles est très difficile avec des prix bas qui mettent sous pression en particulier les exploitations qui ont misé sur l'avenir avec des investissements en conséquence. Le contexte international avec les discussions entre les Etats-Unis et l'Union européenne en vue d'un accord « Transatlantic Trade and Investment Partnership » (TTIP) ou les décisions de l'Organisation mondiale de commerce (OMC) à Nairobi avec l'abrogation programmée de la « loi chocolatière » sont des points qui augmentent l'insécurité pour les producteurs. Ces nouveaux éléments conduiront à des solutions qui vont, à n'en pas douter, nécessiter des moyens supplémentaires en faveur de la politique agricole si nous ne voulons pas aboutir à une déstabilisation brutale de l'ensemble du système ».*

Dernièrement, dans le cadre de la consultation relative au mandat de négociation pour la délégation suisse à la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, à Buenos Aires, la Direction de l'économie et de l'emploi et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts se sont opposées aux propositions fédérales qui auraient eu pour conséquence une diminution du soutien fédéral à l'agriculture.

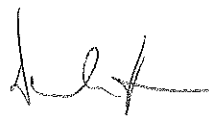
Le Conseil d'Etat poursuivra ses interventions dans ce sens afin d'apporter au secteur agroalimentaire le soutien nécessaire à son développement.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

  
Georges Godel  
Président





Danielle Gagnaux-Morel  
Chancelière d'Etat

Copie

Aux Chambres fédérales, Service du Parlement, Palais du Parlement, 3003 Berne